



Conseil municipal du 31 mars 2026 à 20h30
Salle du conseil Chavagnac
COMPTE RENDU ET DÉCISIONS
Date de la convocation le 24/03/2026

Présents : Aurélie BERRIER, Cyril BOUQUIER, Brigitte BOUYSSONIE, Jean-Marie CHANQUOI, Céline DECHÂTRE, Edwige DUBOUCHAUD, Christophe FRERE, Stéphane GARGAUD, Catherine LAFORGUE, Jean-Claude LAVAL, Sandrine MICHEAU, Emmanuel PIQUEREL, Arnaud PLAIGNE, Murielle PONS, Émilie PORTE, Corinne ROUSSEL, Alain TAVET, Guy THIRRION, Alain VEDRENNE,

Madame Catherine LAFORGUE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le maire propose de faire la traditionnelle photo de groupe.

Monsieur le Maire revient sur les propos tenus envers lui sur les réseaux sociaux concernant des propos sexistes. Il lui a fait part de ce qu'il aurait pu lui aussi s'exprimer sur les propos diffamatoires qu'il y a eu en son encounter autour d'un verre ou lors de la visite aux habitants. Il tient à rappeler que tous les élus ont leur place dans le conseil et qu'aujourd'hui il faut travailler en équipe

L'assemblée est d'accord sur le fait de travailler ensemble et ce pour le bien de la commune

1- Vote des taxes

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'impôts prévisionnelles pour 2026, il propose au conseil de ne pas modifier les taux des taxes afin de ne pas grever plus le budget des contribuables. Le conseil accepte à l'unanimité de maintenir les taux de 2025 pour 2026 qui seront :

Foncier bâti	39,01 %
Foncier non bâti	106,54 %
Taxe Habitation sur résidences secondaires	14,39 %

Le problème de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) qui a augmenté de façon considérable depuis 2 ans est abordé. Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal ne vote pas ce taux que c'est la communauté de communes qui en a la compétence. Il signale qu'à l'époque lorsque le projet a été présenté aux élus de la communauté de communes ceux-ci ne s'imaginaient pas quel impact ce taux aurait sur les entreprises. Monsieur le maire affirme au conseil municipal qu'il fera le nécessaire avec ses co-élus de la communauté de communes pour revoir ce taux.

2- Délégations du Maire

Suite au conseil du 20 mars une proposition de délégations avait été faite au conseil après discussion voici les délégations du conseil municipal confiées à monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

1^{ème} - arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

8^{ème} - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9^{ème} - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

10^{ème} - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11^{ème} - fixer les rémunérations et pour régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12^{ème} - fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et pour répondre à leurs demandes ;

13^{ème} - décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14 ème - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

17 ème - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

23 ème - prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523- 5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24 ème- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

28 ème -D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

3- délégations, commissions et interlocuteurs

voir annexe 1

4- points travaux

➤ **Logements 4 route des pins** : les 2 studios sont en cours de finition livraison début juin une annonce va être diffusée

➤ **city stade** :

Projet voir annexe 2

devis enrobé

○ fraysse 11591,00 avec participation monsieur le Maire

○ lagarde 15800,00

fraysse à été retenu à l'unanimité

début des travaux 7 -8 avril

5 - Projet photovoltaïque au sol

Le projet de champ solaire qui va être mis en place le long de la RD 63 d'une contenance de 2 ha 80 représente plusieurs avantages environnementaux, mais également financier pour la commune.

Le premier avantage, c'est la production d'électricité verte donc une empreinte carbone, réduite sur un espace inutilisé, avec un avantage important qui est la facilité de démontage de l'installation en fin de vie.

Grâce au projet, la totalité de l'électricité consommée par notre commune et par les communes voisines sera produite, localement.

Les retombées financières générées par le loyer (4000 € hectare soit 17000 €/an) plus l'indemnité forfaitaire des énergies renouvelables versée. nous permettront de rembourser l'intégralité de nos intérêts, une aubaine pour l'avenir.

Les études d'impact et environnementales réalisées ces dernières années n'ayant suscitées aucune réserve, je vous propose de vous exprimer sur ce projet lors d'une enquête publique qui aura lieu prochainement

6 – Changement de fournisseur de Gaz

Nous étions chez « Antargaz » avons changé de fournisseur de gaz nous sommes passé chez « Vitogaz » qui ont des tarifs négociés avec l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).

Pour info :

➤ Antargaz 3 235,71 € la tonne

➤ Vitogaz 1051,30 € la tonne

7-Organisation du « mai communal »

La date retenue est le 16 mai 2026 :

- plantation du maï sur le terrain près du cimetière
- repas sous le bâtiment du Bost

ANNEXE 1



DELEGUES DES SYNDICATS COMMISSIONS MUNICIPALES

Communauté de Communes

Titulaire	CHANQUOI Jean-Marie
Suppléant(e)	LAFORGUE Cathy

Syndicat des Energies - SDE 24.

Titulaire	TAVET Alain
Titulaire	PIQUEREL Emmanuel Jean Louis
Suppléant(e)	DUBOUCHAUD Edwige
Suppléant(e)	BOUQUIER Cyril

SMDE 24 du Causse de Terrasson

Titulaire	VEDRENNE Alain
Suppléant(e)	LAVAL Jean-Claude

SIRTOM de Brive

Titulaire	TAVET Alain
Suppléant(e)	FRERE Christophe

SIVOS

Titulaire	CHANQUOI Jean-Marie
Titulaire	VEDRENNE Alain
Titulaire	BERRIER Aurélie
Suppléant(e)	LAFORGUE Catherine
Suppléant(e)	MICHEAU Sandrine
Suppléant(e)	PORTE Emilie

Correspondant Armée et Sécurité routière

Titulaire	THIRRION Guy
Suppléant(e)	PIQUEREL Emmanuel Jean Louis

Correspondant CNAS (pour les employés municipaux)

Titulaire	CHANQUOI Jean-Marie
Suppléant(e)	DECHÂTRE Celine

Délégué pompiers - Gendarmerie

Titulaire	VEDRENNE Alain
Titulaire	MICHEAU Sandrine
Suppléant(e)	DECHÂTRE Celine
Suppléant(e)	TAVET Alain

Correspondant Incendie & Secours

Titulaire	VEDRENNE Alain
-----------	-----------------------

Délégué Agriculture et Environnement / Espaces verts

Titulaire	BOUQUIER Cyril
Titulaire	LAVAL Jean-Claude
Suppléant(e)	CHANQUOI Jean-Marie
Suppléant(e)	PORTE Emilie

Commission d'Appel d'Offres

Titulaire	CHANQUOI Jean-Marie
Titulaire	TAVET Alain
Titulaire	FRERE Christophe
Titulaire	PLAIGNE Arnaud
Suppléant(e)	VEDRENNE Alain
Suppléant(e)	BOUQUIER Cyril
Suppléant(e)	PIQUEREL Emmanuel Jean Louis

Communication

Titulaire	TAVET Alain
Titulaire	DECHÂTRE Celine
Titulaire	THIRRION Guy
Titulaire	DUBOUCHAUD Edwige
Titulaire	BOUYSSONIE Brigitte Marie
Titulaire	GARGAUD Stéphane

Les Aînés

Titulaire	LAFORGUE Catherine
Titulaire	DUBOUCHAUD Edwige
Titulaire	MICHEAU Sandrine
Titulaire	PONS Murielle

La Jeunesse

Titulaire	DECHÂTRE Celine
Titulaire	DUBOUCHAUD Edwige
Titulaire	PORTE Emilie
Titulaire	ROUSSEL Corinne
Titulaire	GARGAUD Stéphane

Espaces verts & Environnement

Titulaire	BOUQUIER Cyril
Titulaire	TAVET Alain
Titulaire	GARGAUD Stéphane
Titulaire	PORTE Emilie
Titulaire	ROUSSEL Corinne

Bâtiments communaux

Titulaire	FRERE Christophe
Titulaire	LAVAL Jean-Claude
Titulaire	PLAIGNE Arnaud
Titulaire	PIQUEREL Emmanuel Jean Louis

Voirie

Titulaire	CHANQUOI Jean-Marie
Titulaire	TAVET Alain
Titulaire	FRERE Christophe
Titulaire	PLAIGNE Arnaud
Titulaire	PIQUEREL Emmanuel Jean Louis

Relations avec les Associations

Titulaire	LAFORGUE Catherine
Titulaire	VEDRENNE Alain
Titulaire	PONS Murielle

Personnel

Titulaire	CHANQUOI Jean-Marie
Titulaire	LAFORGUE Catherine
Titulaire	TAVET Alain
Titulaire	DUBOUCHAUD Edwige

Finance

Titulaire	CHANQUOI Jean-Marie
Titulaire	BOUYSSONIE Brigitte Marie
Titulaire	THIRRION Guy
Titulaire	TAVET Alain
Titulaire	BERRIER Aurélie
Titulaire	MICHEAU Sandrine

Terrain multisports PLAY 155 SECURIT Nouvelle génération

Fabrication Française, garantie par le label  certifié par 

Conforme au décret 96-495 du 4 Juin 1996
 Détail de la structure : entièrement galvanisée et plastifiée.

Dimensions 22,80m x 11,52m (Hors pmr)

- Frontons hauteur 3 m et 2 m, poteaux Ø 102mm, remplissage grilles en panneaux de treillis soudés en fil acier Ø8mm électrozingué, maille 243x53mm renforcés par des tubes soudés 30x30mm. Fixation des panneaux par des brides ajustables en hauteur (en aluminium extrudé finition peinture plastifiée cuite au four), à l'aide de visserie inox inviolable. Système anti-bruit et anti-vibrations réalisé par tampons caoutchouc 30x30mm.
- Deux cages de foot /hand à l'intérieur de l'aire de jeux de dimensions 3x2m, fond de cage grille 8mm, poteaux réglementaires renforcés, fixés directement sur la structure, pouvant recevoir latéralement en option un filet ou des grilles.
- Deux panneaux de basket réglables en hauteur de 2,60 à 3,05m, déport 0,60m, en PHD fixés sur des poteaux Ø102mm en demi lune, cercles renforcés fixés directement à la structure.
- Mains courantes latérales hauteur 1,10m, poteaux diamètre 102mm, équipés de bouchon en fonte d'aluminium moulé, lisses Ø 60mm, remplissage par panneaux de treillis soudés en fil acier Ø8mm électrozingué, maille 243x53mm renforcés par des tubes soudés 30x30mm. Fixation des panneaux par des brides ajustables en hauteur, en aluminium extrudé (finition peinture plastifiée cuite au four), à l'aide de visserie inox inviolable. Système anti-bruit et anti-vibrations réalisé par tampons caoutchouc 30x30mm. Lisses manchonnées sur les poteaux pour éviter tout risque de coincement de cordon de vêtement lors des jeux.
- Poteaux multifonction Ø 90 insérés dans le prolongement des mains courantes latérales avec 5 hauteurs de filet possible permettant la pratique du tennis, tennis ballon, badminton et volley, filet en polypropylène avec système de tension.
- Passage pour personne à mobilité réduite, poteaux Ø 102mm, lisses Ø 60mm, permettant le passage des fauteuils roulant tout en interdisant l'accès aux vélos et véhicules à moteur.
- Deux barrières anti-cycle empêchent l'accès aux deux roues au niveau des accès centraux de mains courantes.
- Panneau obligatoire d'information affichant les consignes de sécurité réglementaires.



